



Éditorial Michel Salingue, secrétaire général

Fin de non recevoir

Dès la fin de la période électorale du printemps dernier, le groupe des neuf organisations syndicales et associatives de retraités – dont la FGR-FP – sollicitait une rencontre avec le nouveau président de la République. Sans réponse, cette demande fut plusieurs fois renouvelée depuis, appuyée par des milliers de lettres envoyées à l'Élysée par des retraités. Fin novembre la réponse du cabinet du président de la République nous parvenait enfin, c'est une fin de non recevoir nous

“ Cette question du statut et de la place des retraités devient alors éminemment politique.”

renvoyant vers le ministre des Solidarités et de la Santé. Celle-ci peut, en effet, traiter certains sujets concernant les retraités et personnes âgées mais pas les questions de fond que sont le statut et la place du retraité dans la société. Quand, à longueur de colonnes dans les journaux et de débats dans les médias audiovisuels les retraités sont considérés exclusivement comme un coût et classés comme « inutiles », cette question du statut et de la place des retraités devient alors éminemment politique et relevant du plus haut niveau de l'État. Dans une démocratie développée comme l'est la France, refuser de

recevoir et de dialoguer avec les organisations représentatives de retraités c'est, pour une part, nier la citoyenneté de ces mêmes retraités. Ignorer, à ce point, le quart de la population française que sont les 16 millions de retraités c'est confirmer qu'ils sont considérés comme inutiles, en trop dans la société parce que non productifs de biens monnayables. Si les retraités sont des citoyens à part entière, ils n'en constituent pas moins un groupe social avec des besoins spécifiques. Le statut social de « retraité » – et non la caractérisation biologique de « personne âgée » – doit être considéré comme la simple poursuite du statut de salarié. De la même manière que la pension n'est pas une simple allocation sociale mais un droit lié au statut d'ancien salarié, aux richesses produites et aux cotisations versées durant l'activité. Et c'est au nom de ce lien indéfectible à leur ancien statut de salarié que les retraités revendiquent une évolution des pensions en lien avec l'évolution des salaires. De même peut-on s'interroger sur le fait que l'évolution de nos pensions se décide sans négociation ni consultation des organisations de retraités. Non, monsieur le Président, une société ne peut fonctionner harmonieusement en ignorant et en marginalisant le quart de la population que sont, aujourd'hui, les retraités.

■ Paris, le 4 décembre 2017